



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 11 janvier 2019

N°956

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a réuni aujourd'hui, en présence de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire et de l'environnement (ANSES), les organisations suivantes : UFC-Que Choisir, Foodwatch, Sciences Citoyennes, Générations Futures, Agir pour l'environnement, l'Institut national de la consommation, l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers (CLVC), France Nature Environnement, et l'association Léo Lagrange.

Le ministre leur a réaffirmé sa volonté d'interdire l'E171, conformément à la position du Gouvernement et aux dispositions votées par le Parlement dans l'article 53 de la loi EGALIM.

Afin de réunir les conditions juridiques nécessaires à cette interdiction, il demande donc à l'ANSES d'accélérer ses travaux sur les nanoparticules sur le volet TiO₂ pour le 15 avril, afin de mettre à jour sa précédente évaluation sur la base des nouvelles études disponibles.

Sur la base de ce rapport de l'ANSES, le Gouvernement saisira la Commission européenne. Le ministre exercera son droit de sauvegarde en prenant une décision unilatérale d'interdiction de l'E171, le cas échéant.

Bruno Le Maire réunira à cet effet dans les prochains jours les industriels concernés afin qu'ils mettent à la disposition de l'ANSES les données utiles à cette nouvelle étude.

Le rapport du Gouvernement au Parlement prévu dans la loi EGALIM sur les nanoparticules sera transmis avant la fin de la semaine prochaine.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr